



Année

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

 Fonctionnement

 Exceptionnelle

Nom de l'association :

REGLES :

Les subventions sont versées aux seules associations qui en ont formulé la demande.

La commune informe les associations par affichage en mairie et publication sur le site Internet de la mise à disposition du dossier de demande de subvention (généralement à partir du mois d'octobre N-1).

Aucun rappel ne sera fait par la collectivité auprès des associations en cas de retard de dépôt des demandes de subventions.

Pour bénéficier d'une subvention, l'association doit déposer en mairie **avant le 15 janvier** le dossier complet de demande.

RAPPELS:

Les subventions peuvent être des avantages en nature ou une somme d'argent.

Ces fonds sont payés par les impôts des habitants. Il convient donc de maîtriser leur montant et de les distribuer avec parcimonie.

Les attributions de subventions sont fonction de l'état financier de la commune.

L'attribution d'une subvention n'est pas obligatoire et non reconductible automatiquement.

Seul le conseil municipal est compétent pour attribuer ou refuser une subvention, sans avoir à se justifier.

Cadre réservé à la mairie Dossier reçu le : Dossier complet <input type="checkbox"/> Présentation au conseil :	Nom de(s) élu(s) vérificateur(s) :
---	------------------------------------

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Adresse du siège social :

code postal : ville
téléphone : Courriel :
Adresse de correspondance, **si différente du siège** :

code postal : ville

Identification du représentant en charge du dossier :

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Participation à la vie locale de Saint Jean de Chevelu :

Projet des activités de l'année à venir :

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute association de Saint Jean de Chevelu peut bénéficier gratuitement de la mise à disposition d'une salle municipale pour un événement particulier (salle des fêtes, salle de réunion) suivant les disponibilités, ainsi que de matériels (tables, bancs).

Vos adhérents (en nombre) :
dont Chevelans :

DOCUMENTS A JOINDRE

- la présente demande de subvention remplie
- copie des statuts, avec copie publication au Journal Officiel (ou dernière modification)
pour la première demande – pour les suivantes, seulement les modifications s'il y a lieu
- relevé d'identité bancaire ou postal avec code IBAN
- copie du PV de la dernière Assemblée Générale
- copie bilan financier N-1
- copie rapport d'activité N-1

Je soussigné(e)

représentant légal de l'association

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
certifie exactes les informations du présent dossier,
m'engage à tenir la mairie informée de toutes modifications concernant notre structure,
m'engage à respecter et faire respecter par nos membres le présent règlement relatif aux subventions pour les associations.

Fait à

le

Signature